



NEXTSTAGE AM

Rapport Article 29 LEC

Juin 2026

Sommaire

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT	2
A. Démarche générale de NextStage AM sur l'ESG	4
B. Moyens internes dédiés à l'ESG	10
C. Gouvernance de l'ESG	11
D. Stratégie d'engagement auprès des sociétés du portefeuille	12
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	16
F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	16
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité	18
H. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	20
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)	24
II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	25
J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	26
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	27
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	31
M. Politique d'engagement	31
N. Références aux normes internationales	32

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

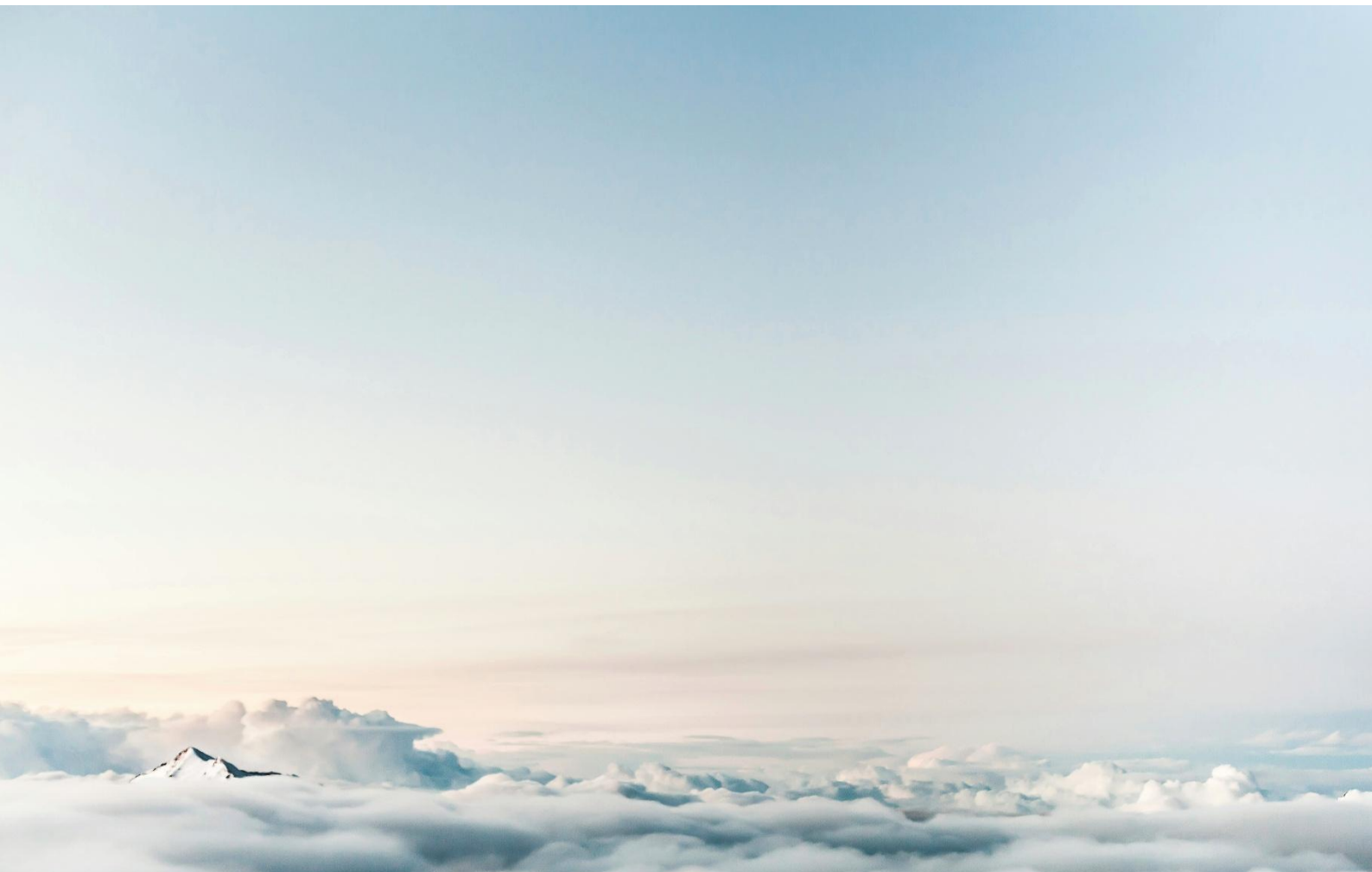
Avant-propos

Les valeurs de NextStage AM se fondent sur la culture entrepreneuriale de la société de gestion comme sur le respect de l'écosystème, à la fois économique, environnemental et humain. La fidélité à ces valeurs répond aux défis qu'imposent les mutations technologiques, sociales, sociologiques et environnementales de ce début de 21^{ème} siècle et permet de se tourner vers les importantes opportunités de création de valeur favorisées dans ce contexte.

Ainsi, NextStage AM a toujours été convaincue que les entreprises qui créent de la valeur partagée pour la société et l'ensemble des parties prenantes améliorent leur performance économique.

La recherche de la valeur partagée conduit les entreprises à innover, adapter leurs produits, leurs processus et leur technologie pour répondre aux besoins sociétaux. Ces entreprises bénéficient de nouvelles opportunités de marché et renforcent leur compétitivité.

Cela crée un cercle vertueux : ce qui est bénéfique pour la société est bénéfique pour l'entreprise qui va croître plus rapidement. Cette approche promeut une vision plus durable du capitalisme, où les entreprises jouent un rôle actif dans la résolution des défis sociétaux tout en stimulant l'innovation et la croissance économique.



A. Démarche générale de NextStage AM sur l'ESG

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 1° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Approche générale

Depuis des années, notre action est guidée et motivée par les principes énoncés par Michael E. Porter dans son article *Creating Shared Value* (Harvard Business Review, 2011) : **les entreprises qui créent de la valeur partagée pour la société et l'ensemble des parties prenantes améliorent leur performance économique.**

La recherche de la valeur partagée conduit les entreprises à innover, adapter leurs produits, leurs processus et leur technologie pour répondre aux besoins sociétaux. Ces entreprises bénéficient de nouvelles opportunités de marché et renforcent leur compétitivité.

Autour de valeurs fondées sur la culture entrepreneuriale et le respect des écosystèmes, nous sommes convaincus chez NextStage AM que **la prise en compte des enjeux ESG au quotidien dans notre activité d'investissement ne constitue pas un challenge à adresser mais bien plutôt la clé de notre succès** à long terme si nous voulons répondre aux défis des mutations technologiques, sociales, et environnementales du 21ème siècle qui s'imposent à nos organisations.

Bien adressés, ces enjeux peuvent en effet se révéler un levier majeur et fédérateur pour

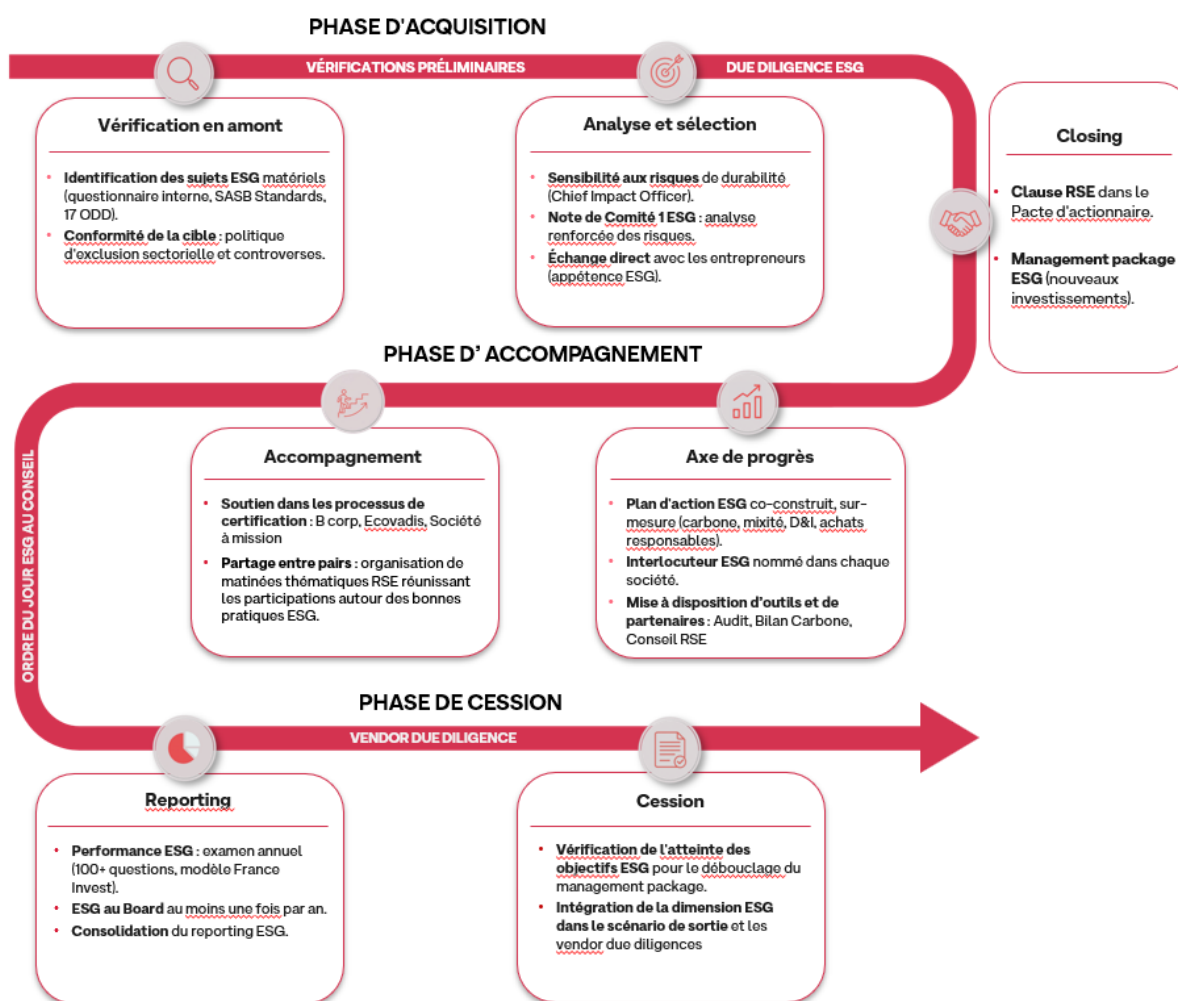
- i) transformer les entreprises et renforcer la cohésion du capital humain autour d'objectifs qui ont du sens,
- ii) concourir à maîtriser les risques stratégiques et opérationnels des entreprises pour renforcer la robustesse et la résilience des process, et
- iii) nourrir des opportunités de développement en réinventant des business models vertueux.

Nous sommes acteurs des efforts et des progrès de nos entrepreneur.e.s pour intégrer ces enjeux ESG au cœur de leurs entreprises à la fois :

- **au niveau des pratiques opérationnelles des entreprises**, pour créer des retombées positives à court terme sur le recrutement et l'employabilité, le bien-être et l'engagement des collaborateurs, ainsi que sur la limitation des GES et des pressions sur la biodiversité autour d'une meilleure gestion des ressources et des chaînes de valeur internes (sourcing, mobilité, numérique,...) en travaillant en partenariat avec les parties prenantes et les communautés locales ;
- **au niveau des business models, pour réfléchir et impulser aux côtés des entrepreneurs les nouveaux modèles d'affaires de demain, plus vertueux d'un point de vue environnemental, social et sociétal sur le long terme.** En tant qu'entrepreneurs-investisseurs, nous sommes en première ligne pour faire grandir des entreprises qui participent à la transition environnementale et sociétale de notre économie. Être réaliste et pragmatique aujourd'hui, c'est être les alliés des entrepreneurs qui façonnent le monde de demain pour créer ensemble de la valeur durable et partagée pour l'ensemble des parties prenantes.

Modalités d'intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement

Intégration de l'ESG dans l'investissement non coté



NextStage AM intègre une approche ESG dans le cadre de ses activités d'investissement dans le non coté, aux différentes étapes du cycle d'investissement.

1. Phase d'acquisition

- **Vérifications préliminaires** : NextStage AM entame une analyse préliminaire de l'opportunité d'investissement en amont d'une prise en contact avec les équipes d'entrepreneurs concernés. L'objectif est de vérifier la conformité réglementaire de l'investissement, de connaître les enjeux ESG clés inhérents au secteur d'activité et à la situation géographique de l'entreprise cible, puis d'estimer si ces enjeux sont bien appréhendés par la cible. Nous vérifions également que la société n'opère pas dans un secteur exclu ou controversé, en accord avec notre politique d'exclusion.
- **Analyse de l'opportunité** : tout au long de l'analyse des opportunités par NextStage AM, les enjeux ESG sont approfondis, en faisant intervenir systématiquement la chief impact officer. Les résultats de ces analyses sont retranscrits dans les notes d'investissement qui synthétisent le résultat de la réflexion menée en interne chez NextStage AM et s'appuyant sur des éléments de marché et des grilles d'analyse, mais également des diligences spécifiques réalisées dans le cadre des audits.
- **Due diligence ESG** : une fois les vérifications préliminaires réalisées avec succès, chaque opportunité d'investissement fait l'objet d'une due diligence ESG indépendante visant à établir la

compatibilité de l'opportunité avec les critères d'investissement de NextStage AM. L'objectif de la due diligence ESG est d'identifier les risques et opportunités ESG inhérents à l'entreprise, d'évaluer son niveau de maturité ESG ainsi que d'appréhender la marge de progrès et les moyens à mettre en œuvre afin de la concrétiser. Cette revue est réalisée par un conseil externe dans le cadre des différents audits lancés avant la validation d'un investissement.

- **Closing** : cette étape a pour but de contractualiser le respect de l'engagement pris par l'entreprise dans sa démarche de progrès ESG. Selon les véhicules gérés, cet engagement réglementaire est formalisé par l'insertion de clauses ESG et Ethique au sein du pacte d'actionnaires. Il est également régulièrement complété par la définition d'une feuille de route et par la structuration d'une partie du management package fondée sur le respect et sur l'amélioration des pratiques ESG de l'entreprise.

2. Phase d'accompagnement

- **Axe de progrès** : l'objectif de NextStage AM est d'engager l'entreprise dans une démarche de progrès ESG et de rendre compte des effets d'une telle démarche en instaurant un reporting annuel incluant des critères ESG dans le cadre d'un plan d'actions (voir ci-dessous).
- **Reporting** : NextStage AM organise une campagne ESG annuelle en collectant des données avec plus de 100 questions (format France Invest) et sensibilise le management aux 17 thématiques des Objectifs de développement durable (« ODD », thématiques utilisées dans le questionnaire).
- **Ordre du jour ESG au Conseil** : NextStage AM s'implique systématiquement dans le suivi de l'avancée du plan d'actions et s'assure que les sujets ESG soient à l'ordre du jour d'au moins un Conseil de surveillance ou Conseil d'administration de l'entreprise par an.
- **Partage de connaissances** : NextStage AM met en place des initiatives intra-portefeuille, comme des formations sur les sujets ESG à destination des entreprises, ou des rendez-vous avec l'ensemble des entrepreneurs du portefeuille pour partager les meilleures pratiques ESG.
- **Accompagnement opérationnel** : NextStage AM propose au travers de sessions de travail avec sa chief impact officer un accompagnement individualisé pour certaines participations sous le format d'« *operating partner* », qui leur permettra de réfléchir et de structurer leurs pratiques & business model pour intégrer l'ensemble des enjeux ESG et notamment les défis environnementaux.

3. Phase de cession

- **Débouclage du Management Package ESG** : Nous vérifions l'atteinte des objectifs ESG pour le débouclage du management package ESG
- **Vendor due diligence ESG** : lors de la cession, NextStage AM effectue le cas échéant un bilan des progrès réalisés sur les enjeux ESG au cours de la période d'accompagnement, et le choix d'un cessionnaire intègre régulièrement des considérations ESG.

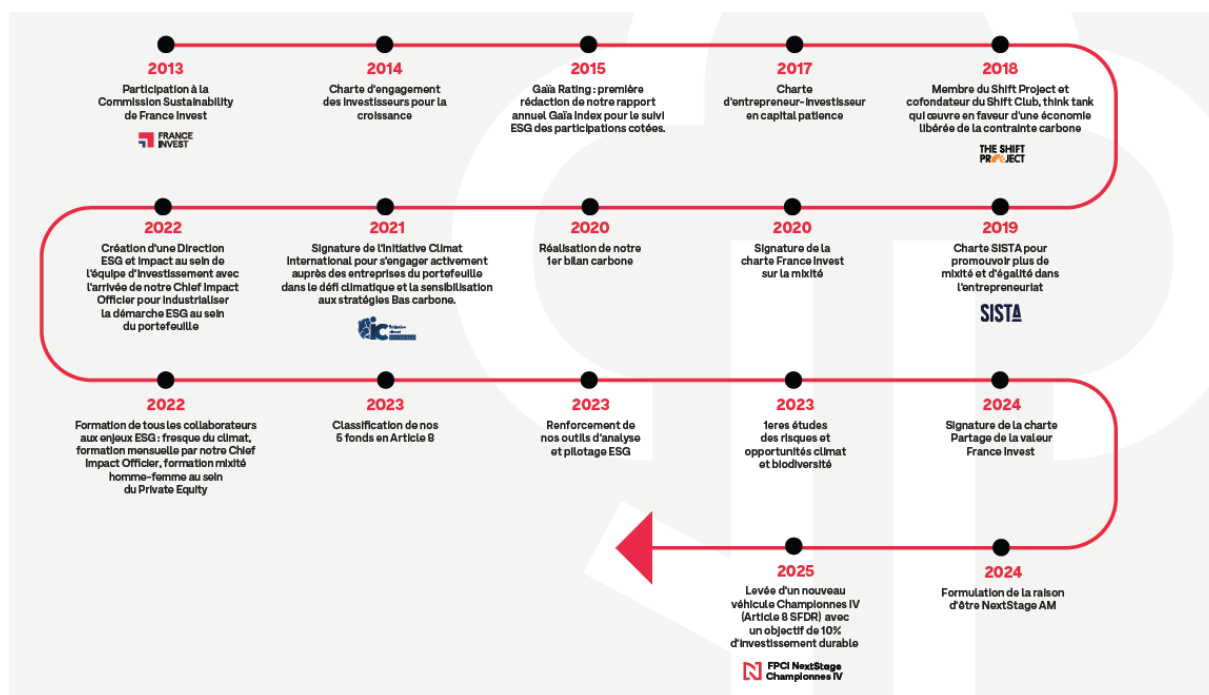
Intégration de l'ESG dans l'investissement coté

Dans le cadre du processus de sélection des titres, NextStage AM réalise une analyse extra-financière portant sur divers sujets ESG, notamment sur le management (qualité des dirigeants, instruments de motivation, participation au capital, convergence d'intérêts avec les actionnaires, indépendance des administrateurs), sur la gestion RH (politique de rémunération, association au capital) et sur le capital immatériel (marques, brevets, parts de marché, etc.).

Dans le cadre des nouveaux véhicules cotés - structurés sous la forme d'Article 8 -, l'analyse extra-financière préalable ainsi que périodique ont également fait l'objet d'un renforcement au travers d'une grille d'analyse personnalisée et propriétaire à NextStage AM.

Engagements autour d'initiatives ESG

NextStage AM participe activement à différentes initiatives françaises et internationales directement liées à l'ESG. En participant à ces initiatives, NextStage AM affirme son engagement en faveur des thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, et renforce le dialogue et le partage des bonnes pratiques entre investisseurs.



Tout nouvel investissement réalisé sur le portefeuille (coté et non coté) doit respecter un process d'investissement ESG. Minoritaire ou majoritaire, NextStage AM apparaît comme un actionnaire de référence auprès de ses participations non cotées et dresse un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG, via un questionnaire élaboré en interne et soumis à chaque entreprise détenue.

Les efforts de NextStage AM en termes d'implication ESG se reflètent dans sa note PRI de 92% en 2024 sur les thématiques Policy Governance & Strategy.

Participation à la Commission Sustainability de France Invest

Créée en 2013, la Commission Sustainability regroupe des structures membres qui œuvrent pour l'intégration des enjeux extra-financiers dans les pratiques des sociétés de gestion et des entreprises qu'elles accompagnent.

Nous sommes membres actifs, au sein de plusieurs groupes de travail :

- **GT Coopération**, pour travailler sur comment mettre en place une collaboration efficace entre investisseurs (majoritaires, minoritaires, dette...) sur les enjeux ESG tout au long du cycle d'investissement. L'objectif est de rédiger un livre blanc avec les bonnes pratiques de coopération et facteurs clés de succès pour faciliter la bonne intégration des sujets ESG au sein des participations investies par plusieurs acteurs du capital investissement

- **GT Règlementation Finance durable**, pour proposer des axes de réflexion sur les révisions du Règlement SFDR en cours, répondre aux consultations sur une déclinaison du label ISR non coté et fournir des éléments de réponse aux différentes instances (Trésor, Comité du Label, ESMA, ...)

Participation à l'Impact Tank (2025)

NextStage AM participe au groupe de travail « Engagement des entreprises dans les territoires » initié par l'Impact Tank, en partenariat avec des acteurs académiques, associatifs et économiques. Ce groupe vise à analyser et valoriser les initiatives des entreprises ayant un impact positif sur les territoires.

L'objectif est double : co-construire un référentiel d'indicateurs d'impact territorial avec le Laboratoire E&MISE de l'ESSEC, et formuler des recommandations concrètes à destination des décideurs publics pour faciliter le déploiement de solutions à impact à grande échelle.

M&A et création de valeur – France Invest (2025)

NextStage AM participe au groupe de travail « M&A et création de valeur » au sein de France Invest, avec pour objectif de renforcer le dialogue entre les GP et les cabinets de M&A sur les enjeux de finance durable.

Cette initiative vise à :

- Intégrer les cabinets de M&A dans les échanges sur les sujets ESG pour favoriser l'ouverture de l'écosystème ;
- Encourager une meilleure prise en compte des enjeux de finance durable dans les analyses et processus des cabinets M&A ;
- Travailler collectivement sur des thématiques clés telles que :
 - 1) la protection ou la création de valeur pour les entreprises dites « vulnérables » face aux transitions (sectorielles ou liées aux pratiques),
 - 2) la valorisation des entreprises proposant des solutions aux enjeux sociaux et environnementaux,
 - 3) l'amélioration de l'intégration des critères ESG dans les processus de cession et les informations mémorandums.

Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance (2014)

Cette charte engage les signataires sur les enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et de bonne gouvernance.

Charte d'entrepreneur-investisseur en capital patience (2017)

La signature de cette charte a été l'occasion pour NextStage AM d'approfondir sa procédure d'intégration ESG dans ses activités sur le non coté. Les objectifs sont multiples :

- Mettre en œuvre la politique ESG de NextStage AM et appliquer les meilleures pratiques
- Adopter l'ESG comme outil de gestion et de création de valeur
- Générer de la confiance auprès des parties prenantes de NextStage AM et des entreprises
- Engager NextStage AM et ses entreprises dans une démarche d'amélioration continue
- Répondre aux attentes des investisseurs et des futurs repreneurs des entreprises

Charte SISTA (2019)

La charte vise à promouvoir plus de mixité et d'égalité dans l'entrepreneuriat : par cette signature, NextStage AM s'engage à accélérer le financement des femmes entrepreneures.

Signature de la charte France Invest sur la mixité (2020)

NextStage AM soutient cette charte visant à favoriser la parité dans le capital-investissement français et dans les entreprises accompagnées.

La charte comprend 30 engagements et fixe notamment des objectifs chiffrés dans les sociétés de gestion et dans leurs participations. Ainsi, parmi les objectifs l'ambition est d'atteindre 25% de femmes à des postes senior dans les équipes d'investissement et 30% de femmes dans les comités de direction des participations d'ici 2030.

Signature de l'Initiative Climat International (2021)

NextStage AM est également signataire de l'Initiative Climat International pour s'engager activement auprès des entreprises du portefeuille dans le défi climatique et la sensibilisation aux stratégies Bas carbone.

Charte d'Engagement sur le partage de la valeur (2023)

NextStage AM est également signataire de la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur qui vise à accélérer la diffusion rapide des mécanismes de partage de la valeur au sein des entreprises nouvellement accompagnées et à promouvoir auprès des dirigeants des dispositifs d'actionnariat salarié payants ou gratuits.

Transparence et communication autour de l'ESG

Afin d'accroître la transparence et de contribuer activement à la démarche de progrès ESG, les équipes de NextStage AM produisent chaque année un rapport ESG non coté avec le soutien des entrepreneurs du portefeuille. Ce rapport est publié sur le site internet de NextStage AM et couvre les sujets suivants :

- ❖ Les valeurs, ambitions et objectifs ESG de NextStage AM
- ❖ Les engagements de NextStage AM
- ❖ Un baromètre ESG qui correspond à un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG des participations non cotées en portefeuille, via un questionnaire élaboré en interne et soumis aux entreprises (un questionnaire comprenant une centaine de questions déclinant les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU et couvrant l'ensemble des sujets ESG définis par l'ONU)

NextStage AM publie aussi un rapport ESG coté dont le baromètre est réalisé avec le prestataire Ethifinance jusqu'en 2023.

NextStage AM réalise également un reporting trimestriel pour les FPCI NextStage Championnes III, FPCI Pépites & Territoires, FPCI Nextstage Capital Entrepreneur et FPCI NextStage Capital Entrepreneur II ainsi que pour le véhicule Amundi Capital Entrepreneur dont la gestion financière lui a été déléguée. NextStage AM réalise aussi un reporting relatif au Label Relance pour chacun des véhicules bénéficiant dudit label : les FPCI NextStage Championnes III, FPCI NextStage Capital Entrepreneur, FPCI NextStage Capital Entrepreneur II et FPCI NextStage Capital Entrepreneur III. Ce reporting inclut une note ESG dédiée à chaque portefeuille. En effet, le fonds investit exclusivement dans des ETM dont le siège social et/ou dont la majorité des emplois est/sont

situé(s) en France ou dans l'Espace Économique Européen, avec un objectif d'investissement en France à 80%.

B. Moyens internes dédiés à l'ESG

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 2° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Responsable ESG dédiée - Chief Impact Officer

NextStage AM a recruté une Chief Impact Officer en septembre 2022, qui dédie 100% de son temps aux sujets ESG. Son rôle est de renforcer l'ESG à la fois dans les pratiques d'investissement et les activités de la société de gestion, ainsi que dans le portefeuille de participations, grâce à des conseils individualisés et un suivi en tant que véritable « *operating partner* » dédiée.

Formation et conseil

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie ESG, NextStage AM finance un certain nombre de dépenses sur les enjeux ESG. Ainsi, sur 2025, les montants se sont élevés à 221 000 € TTC incluant l'externalisation des audits ESG à l'acquisition (réalisés au travers des véhicules d'investissement), la rémunération de la Chief Impact Officer et de son équipe, ainsi que les frais liés au reporting ESG, ce qui représente 1,45% du budget global. L'effectif ESG dédié (2 collaborateurs) représente 4,6% de l'effectif total en 2025 (43 collaborateurs). Nous n'avons pas effectué d'investissement dans la recherche ESG.

Actions de formation

NextStage AM a choisi fin 2021 de mettre en place un programme de formation très complet, incluant les thématiques ESG sans s'y limiter. La première partie de ce programme a couvert divers sujets, dont la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB/FT ») et le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») en 2022. Nous avons également organisé une formation à la fresque du climat pour tous les collaborateurs de NextStage AM en décembre 2022 et consacré une demi-journée de formation sur le climat en juin 2023 pour nos collaborateurs et nos entrepreneurs avec la participation du cabinet expert Carbone 4. Enfin, notre Chief Impact Officer a dispensé des formations flash sur les sujets ESG (bilan carbone, biodiversité, société à mission, labels RSE, devoir de vigilance, ..) tout au long de l'année.

NextStage AM propose également à ses collaborateurs des formations en ligne de type MOOC sur des thématiques variées liées aux problématiques ESG (cf. site internet Bpifrance).



C. Gouvernance de l'ESG

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 3° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG

Principes généraux

La gouvernance de NextStage AM est une gouvernance collégiale composée d'un Conseil d'Administration de 7 membres dont 2 membres indépendants, et d'un Comité Exécutif réunissant le président, le directeur général, les 2 directeurs généraux adjoints ainsi que, sur invitation, 2 Senior Advisors.

Une équipe ESG, composée de la Chief Impact Officer à temps plein et d'un analyste ESG ainsi que d'un associé de l'équipe d'investissement responsable des sujets ESG, a pour mission de définir et piloter la stratégie ESG au sein du portefeuille d'investissement et pour la société de gestion.

Les sujets ESG sont régulièrement évoqués à l'ordre du jour du Comité Exécutif.

La responsable ESG participe régulièrement aux Comités d'investissement, aux côtés des associés et des équipes d'investissement en fonction de la matérialité des sujets ESG.

Comité ESG

Le rôle du Comité ESG consiste à faire des recommandations au Conseil d'Administration de NextStage AM dans sa fonction de supervision des enjeux ESG, ainsi que définir les enjeux ESG aussi bien au niveau de la société de gestion (veille et suivi des obligations réglementaires, suivi de la feuille de route, implémentation de la RSE interne...) qu'au niveau des participations (gestion des controverses, suivi des process et de la performance ESG dans le suivi des participations...).

Le comité rassemble 7 membres de la société de gestion issus des différents départements (Finance, Juridique, ...) et se réunit au minimum 3 fois par an.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de NextStage AM a été revue pour renforcer la prise en compte d'une gestion des risques saine et effective, particulièrement autour de la prise en considération des risques en matière de durabilité. NextStage AM vise ainsi à s'assurer que la structure de rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et qu'elle est liée à la performance ajustée aux risques, au sens du Règlement Disclosure.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et - depuis 2024 - intègre à hauteur de 10% des critères ESG sur la base d'objectifs individuels et collectifs.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration de l'entité

NextStage AM n'a pas intégré à ce stade de critères ESG dans le règlement interne de son Conseil d'administration, mais y réfléchit également.

D. Stratégie d'engagement auprès des sociétés du portefeuille

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 4° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

La stratégie d'engagement de NextStage AM est encadrée par sa politique de vote et d'engagement, laquelle est disponible sur son site internet¹.

Stratégie d'engagement

Approche générale



NextStage AM établit un dialogue permanent avec les dirigeants des participations sous la forme de réunions, de visioconférences ou de conférences téléphoniques ainsi que de toute forme de correspondances. Ce dialogue constitue un élément clé du suivi des participations. L'associé en charge de la ligne interpelle les participations sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, l'allocation du capital, certains choix adoptés afin d'évaluer la capacité managériale des dirigeants, etc.

Par ailleurs et depuis 2012, NextStage AM dresse un état des lieux annuel des avancées en matière d'ESG de ses participations non cotées en portefeuille, *via* un questionnaire élaboré en interne et soumis aux entreprises. Les participations cotées, pour leur part, sont invitées annuellement à répondre à un questionnaire géré par l'équipe cotée. Cet exercice permet à NextStage AM de faire des points d'étape et d'accompagner les participations sur différents sujets en fonction de leurs enjeux matériels (énergies renouvelables, égalité des sexes, consommation responsable, lutte contre le changement climatique...).

Plus largement, NextStage AM tend à travailler de manière concertée aux côtés des dirigeants des participations, de ses co-actionnaires et des autres parties prenantes pertinentes pour atteindre l'objectif de création de valeur durable.

En 2024, NextStage AM a également mis en place une procédure de gestion des controverses afin de formaliser la définition, l'identification et le traitement des éventuelles controverses rencontrées par des entreprises en cours d'étude ou accompagnées par les équipes d'investissement de NextStage AM, sur ses activités non cotées ou cotées.

En 2026

¹ [Voir le lien suivant](#)

Les dernières données ESG des participations sont présentées dans des rapports annuels ESG non cotés et cotés, disponibles en ligne sur notre site internet.

Politique de vote

NextStage AM a formalisé une politique de vote précisant les critères pris en considération lors de l'examen des résolutions et de l'expression du vote :

- ❖ Analyse de la situation financière de l'entreprise et approbation des comptes (permanence des méthodes comptables, existence et composition de comités d'audit et de rémunération...);
- ❖ Conseil d'administration ou Conseil de surveillance (délais de transmission et qualité de l'information transmise aux actionnaires, existence de comités spécialisés...);
- ❖ Commissaires aux comptes (historique de la relation entre la société et son CAC, nomination ou renouvellement, qualité de la prestation...);
- ❖ Structure du capital et opérations financières (hors opérations spécifiques);
- ❖ Opérations réservées aux salariés et aux mandataires sociaux (dilution pour les actionnaires, transparence des formules proposées...);
- ❖ Modifications statutaires (changement de mode de gestion, droit de vote double et conditions d'exercice...).

NextStage AM se réserve le droit de faire évoluer sa politique de vote de manière à intégrer les résolutions sur les enjeux ESG.

En 2026

Sur la partie des investissements non cotés, NextStage AM n'a pas formalisé de rapport d'exercice des droits de vote. En revanche, chaque année, l'équipe de gestion des investissements cotés publie un rapport sur l'exercice des droits de vote. Le dernier en date sur la période clôturant au 31 décembre 2023 a été publié sur le site internet de NextStage AM en février 2025.

Politique d'exclusion

Dans la lignée de son engagement d'investissement responsable, NextStage AM a structuré une politique d'exclusion, afin d'exclure systématiquement les entreprises dont les activités présentent des risques extra-financiers ou sont en contradiction avec nos engagements en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

Sont exclus systématiquement les sociétés ayant une part de leur chiffre d'affaires liée aux activités listées ci-dessous :

I- Activités ayant des impacts négatifs sur l'environnement

Activités	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon, gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	Prestataires de services ou production de composant dans la capture et stockage de carbone, et les technologies de transition
Huile de palme	Entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO ou tout autre certification reconnue au niveau international	
Pesticides	Production, commerce	
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques
Fourrure	Production, commerce	
Exploitation forestière		Forêts gérées de manière durable (avec certification)
Pêche	Activités ou commerce d'accessoires liées aux pratiques de chalutage de fond, dynamitage, empoisonnement	

II - Activités ayant des impacts négatifs sur les Hommes et la santé

Activités	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armements chimiques, armes biologiques, armes nucléaires, armes et munitions de guerre	Commerce d'armes conventionnelles
Droits de l'Homme et du travail	Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes de l'OCDE, OIT). L'exclusion concerne également les opérations et la supply chain .	
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Pas d'investissement dans une société avec siège social dans la liste des pays interdits (Home (fatf-gafi.org)). En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif (dont paradis fiscaux) Common EU list of third country jurisdictions for tax purposes (europa.eu) , vérification nécessaire auprès de la conformité	
Tabac	Production et vente de tabac	
Cannabis	Production, commerce	Pour fins médicales uniquement
Jeux d'argent et de hasard, paris sportifs		
Pornographie		
Prostitution		
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales avec existence d'une politique de responsabilité en conformité avec les conventions internationales en matière d'OGM
Activités médicales	Production, commerce, activités liées au clonage humain et animal, et recherche sur des embryons humains	Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 5° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Nous réalisons le cas échéant une étude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne de nos sociétés en portefeuille au moment de l'analyse préinvestissement en nous appuyant sur l'outil mis à disposition par la Commission Européenne : Taxonomy Compass. Nos participations n'étant pas tenues de déclarer leur éligibilité et alignement à la Taxonomie, aucune donnée quantitative n'est disponible.

Nous n'investissons pas dans les combustibles fossiles et n'avons pas de société en portefeuille qui exerce dans le secteur des combustibles fossiles. (cf. politique d'exclusion en annexe du présent rapport).



F. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 6° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Approche générale

NextStage AM a rejoint en 2021 l'Initiative Climat International pour s'engager activement auprès des entreprises du portefeuille dans le défi climatique et la sensibilisation aux stratégies bas carbone.

NextStage AM a travaillé avec des conseils et fournisseurs de solutions, experts en matière de finance durable, afin de :

- ❖ Mesurer et de réduire son empreinte carbone
- ❖ Intensifier sa stratégie d'investissement dans des sociétés innovantes au service de la transition écologique. C'est pour cette raison que NextStage AM a décidé de renforcer sa

politique d'exclusion en y ajoutant les sociétés qui contribuent le plus au dérèglement climatique

- ❖ Réduire l'empreinte carbone du portefeuille via un accompagnement des participations et la mise à disposition de moyens humains et techniques pour les aider dans cette transition.

Durant la phase de préinvestissement, NextStage AM réalise de manière systématique une première analyse des enjeux liés au changement climatique en questionnant l'entreprise sur ses risques climatiques physiques et de transition (réglementaire, marché, image et technologique) ainsi que sur ses opportunités liées au climat : efficacité des ressources, source d'énergie, nouveaux produits et services, nouveaux marchés, résilience des opérations et de la chaîne de valeur de l'entreprise.

Dans le cadre de notre engagement à renforcer nos pratiques en matière d'investissement responsable, nous lançons notre nouveau fonds *Championnes IV*, classifié Article 8 SFDR, avec un objectif d'allocation d'au moins 10 % à des investissements durables.

Durant la phase de pré-investissement, nous collaborerons avec les sociétés ciblées afin de définir une trajectoire alignée sur l'Accord de Paris. Un management package intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance préalablement définis sera également mis en place.

Un bilan carbone sera réalisé à l'entrée dans le fonds, puis réévalué tous les deux ans, afin de mesurer les progrès et ajuster la stratégie si nécessaire. Un bilan final sera effectué à la sortie de l'investissement. Nous avons également mis en place un carried ESG à hauteur de 10% dont 4% sera automatiquement reversé à des associations et le restant sera conditionné à l'atteinte des objectifs des plans d'actions ESG définis avec l'ensemble des sociétés du portefeuille.

En 2026

NextStage AM a procédé au calcul de son bilan carbone (scopes 1, 2 et 3) en 2026, et encourage vivement ses participations à le faire également.

NextStage AM réfléchit par ailleurs à la définition d'une stratégie d'alignement du portefeuille de participations avec les objectifs de l'Accord de Paris mais n'a pas à ce stade défini d'objectifs quantitatifs à horizon 2030 en matière d'alignement à l'atténuation de GES.



G.Stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 7° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

NextStage AM a pour ambition de mener des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Nous sommes conscients que l'érosion de la biodiversité entraîne des risques de pertes de services écosystémiques qui sont les contributions gratuites fournies par la nature (alimentation, eau, énergie, matériaux, ressources médicales, services de régulation de l'air, de l'eau...) sur lesquelles les entreprises s'appuient pour réaliser leurs activités. Ces risques impliquent en cascade des risques économiques et financiers conséquents pour les entreprises et les acteurs financiers.

Au sein de NextStage AM, nous avons calculé pour la première fois en 2022 une empreinte biodiversité avec la méthodologie CBF d'Iceberg DataLab et une analyse des niveaux de dépendance de nos sociétés vis-à-vis de la biodiversité avec l'outil ENCORE.

En 2025, nous allons plus loin en réalisant une analyse interne, grâce aux recommandations et référentiels produits par le groupe de travail de France invest sur la biodiversité. Nous nous sommes appuyés sur le questionnaire de Due Diligence biodiversité pour les entreprises. Le risque biodiversité pour l'entreprise est appréhendé sous 2 angles :

- du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques
- et des impacts sur l'érosion de la biodiversité

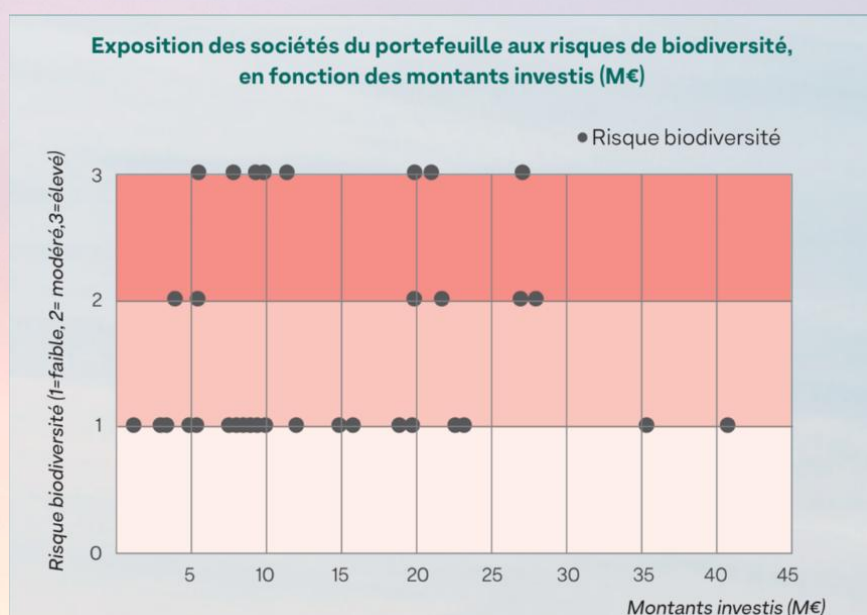
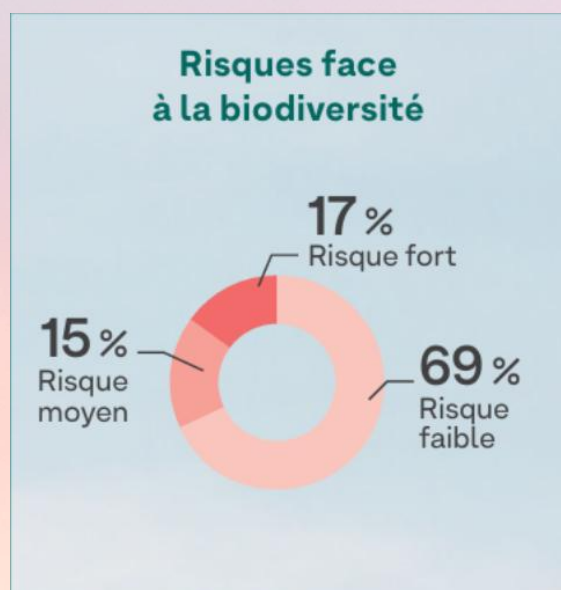
Bien que les risques et les impacts soient réels, les méthodologies de mesure et les indicateurs de dépendance et d'impact des entreprises vis-à-vis de la biodiversité se structurent progressivement et commencent à être utilisés par les entreprises et les acteurs financiers.

Méthodologie de scoring de risque biodiversité pour l'entreprise

EXPOSITION	Cas 1 : l'entreprise présente des risques significatifs sectoriels ET géographiques liés à la biodiversité. Cas 2 : l'entreprise présente des risques significatifs sectoriels OU géographiques. Cas 3 : non-conformité réglementaire ou litige significatifs liés à des risque biodiversité.	Cas 1 : l'entreprise présente des risques significatifs sectoriels OU géographiques liés à la biodiversité. Cas 2 : la chaîne de valeur de l'entreprise présente des risques significatifs sectoriels ET géographiques liés à la biodiversité.	Cas 1 : l'entreprise ne présente pas de risques liés à la biodiversité significatifs. Cas 2 : seule la chaîne de valeur de l'entreprise présente des risques sectoriels OU géographiques liés à la biodiversité significatifs.
MATURITÉ	Cas 1 : l'entreprise a mis en place au moins 2 des aspects suivants : Analyse de ses impacts / Politique pour réduire l'impact sur la biodiversité / Initiatives pour réduire son impact sur la biodiversité.	L'entreprise a fait une analyse de ses impacts OU l'entreprise a mis en place des initiatives pour réduire son impact sur la biodiversité OU l'entreprise a mis en place une politique pour réduire son empreinte sur la biodiversité.	Aucune stratégie ni actions directes ne sont en place.

EXPOSITION	MATURITÉ	SCORING ET RECOMMANDATION
++	-	Profil risqué : la réalisation d'une due diligence biodiversité est fortement recommandée
+	-	
++	+	Profil à risque modéré : la réalisation d'une due diligence biodiversité est recommandée
+	+	
++	++	Profil à faible risque : la réalisation d'une due diligence biodiversité est possible
+	++	
-	-	
-	+	
-	+	
-	++	

Résultats :



Perspectives :

Nous avons identifié des pistes d'actions :

- Accompagner les entreprises présentant une forte exposition à la biodiversité mais une maturité faible en les informant et en les aidant à réaliser une première analyse de leurs impacts et dépendances, afin qu'elles puissent identifier leurs principaux leviers d'action et établir un plan d'amélioration adapté.
- Pour celles dont la chaîne d'approvisionnement génère une exposition significative, proposer un accompagnement visant à mieux analyser, cartographier et sélectionner leurs fournisseurs selon des critères biodiversité, pour réduire les risques indirects.
- Enfin, pour les entreprises disposant déjà d'une maturité plus avancée sur ces sujets, les soutenir dans la mise en place et le déploiement d'un plan d'action structuré et ambitieux, avec des objectifs mesurables, afin de limiter efficacement leurs risques et renforcer leur contribution à la préservation de la biodiversité

H.Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Cette section a vocation à répondre aux dispositions du point 8° du point III de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

Les principaux facteurs de risques de NextStage AM ont été classés suivant les 5 catégories suivantes :

- ❖ Risques liés à l'activité de la Société
- ❖ Risques financiers
- ❖ Risques juridiques et fiscaux
- ❖ Risques de durabilité
- ❖ Risques externes

NextStage AM est ainsi exposée aux risques de durabilité se rapportant à un événement ou à une situation dans le domaine ESG qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité, au niveau des participations, pouvant affecter la performance de la Société peuvent être divisés en trois catégories :



Risque environnemental : les événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les participations de la Société. Ces événements peuvent résulter, par exemple, des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité. Outre les risques physiques, les participations peuvent également subir l'impact négatif des mesures d'atténuation adoptées pour faire face aux risques environnementaux. Ces risques d'atténuation auront un impact différent sur les participations en fonction de leur exposition aux risques susmentionnés et de leur adaptation à ces derniers.



Risque social : il s'agit de facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la manière dont les participations gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des sexes, aux politiques de rémunération, à la santé et à la sécurité et aux risques liés aux conditions de travail en général sont abordées dans le cadre de la dimension sociale. Les risques de violation des droits de l'homme ou du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.



Risque de gouvernance : ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du Conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales au niveau des participations. Les risques liés à la gouvernance ont en commun de découler d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou d'un manque d'incitation de la direction de l'entreprise à respecter des normes de gouvernance élevées.

Les risques en matière de durabilité sont pris en compte au travers de notre démarche ESG tout au long du processus d'investissement, tel que décrit dans la Section 1 du présent Rapport. Nos décisions d'investissement s'attachent à privilégier des investissements pour lesquels ces risques sont, à notre connaissance, limités.

Néanmoins, l'objectif d'investissement n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque de durabilité.

La gestion des risques ESG s'inscrit dans le cadre de la procédure de gestion des risques plus générale de NextStage AM.

Analyse des risques climatiques physiques et de transition et des opportunités liées au climat

NextStage AM conduit également annuellement en interne une analyse des risques climatiques physiques et de transition ainsi que des opportunités liées au changement climatique, sur l'ensemble des sociétés non cotées du portefeuille, sur la base des recommandations de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD).

Cette analyse nous a permis d'accéder à une vision consolidée du portefeuille non coté sur les sujets climat et va nous permettre dans un second temps de déployer les plans d'actions nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés.

Méthodologie et périmètre d'analyse

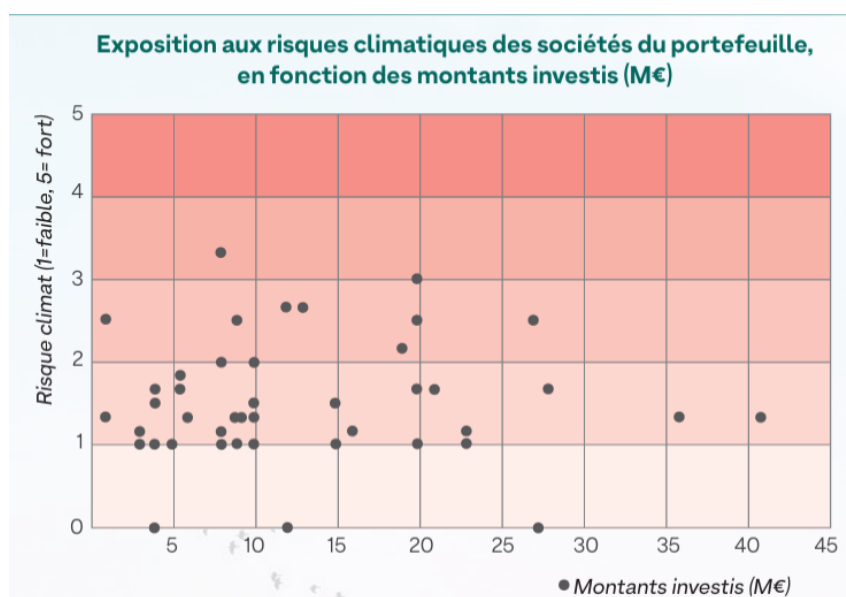
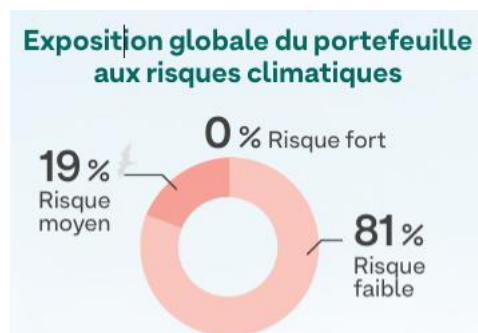
- Périmètre d'analyse : 48 sociétés du portefeuille non coté
- La méthodologie utilisée repose sur les recommandations de TCFD et le travail concerté des équipes d'investissement et de la Chief impact officer sur la base des données collectées auprès des entreprises
- Nous avons analysé les risques climatiques physiques et de transition listés dans le tableau ci-après avec une échelle de risque allant de 1 (risque très faible) à 5 (risque fort) :

Types de risques	Nature	Définitions et exemples
Risques physiques	Extrêmes	Incendies, inondations, tempêtes, période de sécheresse...
	Chroniques (long terme)	Hausse des températures moyennes et niveau de la mer, variabilité du régime des précipitations, changements des courants, paysages...
Risques de transition	Technologique	Remplacement de produits, innovations / alternatives bas carbone
	Business model	Rupture ou hausse des prix de MP, changement des préférences des clients, chaîne de valeur sensible aux enjeux climat
	Règlementaire	Prix du carbone, obligations de transparence, normes sectorielles
	Image	Stigmatisation, litige potentiel, difficulté d'attractivité et rétention des talents

Résultats clés

L'exposition globale du portefeuille de NextStage AM aux risques climatiques est faible avec 81% de sociétés peu exposées aux conséquences du dérèglement climatique (graph 1).

Neuf sociétés du portefeuille (soit 19%) portent un risque moyen, majoritairement lié à des risques de transition : business model et réglementaire. Toutefois, le 2^{ème} graphique nous montre que les sociétés les plus exposées aux risques climatiques sont des sociétés dans lesquelles NextStage AM est faiblement investie (tickets inférieurs ou égaux à 10M€).



Opportunités liées au changement climatique

Chez NextStage AM, nous sommes convaincus que nous avons un rôle à jouer dans la transition de nos entreprises vers un modèle plus durable et que cette transformation présente de réelles opportunités pour nos sociétés en portefeuille et leurs parties prenantes.

Lors de cette analyse, nous avons identifié des opportunités liées au climat sur lesquelles nous allons pouvoir accompagner nos sociétés en portefeuille. Nous avons distingué 5 types d'opportunités, conformément à la méthodologie TCFD :

- **Efficacité des ressources** : réduction des coûts opérationnels grâce à l'utilisation de transport, processus, bâtiments plus efficaces, recyclage et réduction des consommations des principaux entrants
- **Source d'énergie** : production/utilisation d'énergies alternatives aux énergies fossiles, utilisation d'incitations politiques favorables, de nouvelles technologies et participation au marché du carbone
- **Nouveaux produits et services** : développement de nouveaux produits et services faiblement émetteurs en carbone, capacité à diversifier les activités commerciales et d'anticiper l'évolution des préférences consommateurs
- **Nouveaux marchés** : accès à de nouveaux marchés et utilisation des incitations du secteur public
- **Résilience de la Supply Chain** : participation à des programmes de production d'énergies renouvelables, adoption de mesures d'efficacité énergétique et substitution/diversification des ressources

D'après notre analyse, 92% de nos sociétés en portefeuille présentent des opportunités liées au changement climatique. Dans la majorité des cas, il s'agit d'opportunités liées au lancement de nouveaux produits et services bas carbone, qui contribuent à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en adressant des nouveaux marchés, et en renforçant l'efficacité des ressources.

Pratiques et mesures d'amélioration

La mesure et l'analyse des risques et des opportunités liées au changement climatique nous conduisent naturellement à engager le dialogue avec nos parties prenantes, et notamment les dirigeants de nos participations afin de les aider à appréhender au mieux ces enjeux et d'améliorer aussi bien leurs scénarios de résilience que de développer des nouveaux produits ou marchés.

Ces mesures sont menées à l'échelle individuelle dans le cadre des échanges qui ont lieu à la suite des restitutions de la campagne ESG de reporting annuelle, et qui nous permettent d'aborder en détail les éléments identifiés comme des axes d'amélioration ou d'opportunités.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du Règlement Disclosure (SFDR)

NextStage AM dispose de 9 fonds classés en article 8 conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (Disclosure) qui représentent environ 80% des actifs sous gestion :

- FPCI NextStage Capital Entrepreneur II
- FPCI NextStage Capital Entrepreneur III
- FPCI NextStage Championnes III
- FPCI NextStage Championnes IV
- FPCI Pépites et Territoires 1
- FPCI Amundi Capital Entrepreneur
- FCPI Amundi Capital Entrepreneur II
- NextStage Evergreen
- NextStage Croissance

Les autres fonds de NextStage AM sont classés en article 6 conformément au règlement Disclosure.

Les fonds en cours de constitution et de levée chez NextStage AM en 2026 seront des fonds classés en article 8.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022.

Démarche générale

Au cours du processus d'acquisition et pendant la durée de vie de nos fonds, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont évaluées. Au cours du cycle d'investissement, le questionnaire ESG évalue les indicateurs qui indiqueraient la présence ou l'absence d'une incidence négative principale.

Ces indicateurs comprennent 16 incidences négatives (14 obligatoires et 2 optionnelles) figurant dans les normes RTS du Règlement SFDR :

- Les dommages environnementaux, en particulier :
 - Émissions de gaz à effet de serre ;
 - Empreinte carbone ;
 - Intensité GES des sociétés du portefeuille ;
 - Exposition aux sociétés du secteur des combustibles fossiles ;
 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable ;
 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique ;
 - Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la biodiversité ;
 - Pollution aquatique ;
 - Ratio de déchets dangereux ;
 - Investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction des émissions de carbone.
- Les questions sociales et relatives aux employés et au respect des droits de l'homme telles que :
 - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
 - Écart de rémunération non ajusté entre les sexes ;
 - Égalité hommes/femmes au sein du conseil d'administration ;
 - Exposition à des armes controversées ;
 - Taux d'accidents.

Les données que nous collectons proviennent de nos participations et sont déclaratives. Elles ne sont pas soumises à l'envoi de pièces justificatives et ne sont pas auditées. Certaines données ne sont pas disponibles étant donné la taille et secteur d'activité des sociétés et les besoins d'adaptation des processus de collecte et systèmes d'informations des entreprises.

NextStage AM met en œuvre des mesures pour atténuer les risques identifiés grâce à une politique d'engagement active auprès des sociétés du portefeuille, le renforcement de la gouvernance sur ces sujets, la formation, ainsi que le développement de stratégies internes spécifiques.

Sur la base de notre questionnaire ESG, nous mettons en place des fiches de synthèse par société **non cotée** dans chacun des fonds, ce qui nous permet d'identifier les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ainsi que les axes de progrès et d'amélioration.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 6, paragraphe 1, points a), b) et c) du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Annexe 1 Tableau 1 du règlement européen 2022-1288 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité					
	Elément de mesure	Incidence [année n - 1]	Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence
1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	3046,60	4534,3	Taux de couverture de portefeuille : 80%	
	Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	682,6	2638,5	Taux de couverture de portefeuille : 80%	
	Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	85103,60	173103,4	Taux de couverture de portefeuille : 80%	
	2. Empreinte carbone			Taux de couverture de portefeuille : 80%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	125,3	240,1	Taux de couverture de portefeuille : 78%	
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	334,1	275,6	Taux de couverture de portefeuille : 100%	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0	Taux de couverture de portefeuille : 85%	
	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Consommation : 75,4% Production : 0%	Consommation : 70,5% Production : 0%		
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : A- Agriculture, sylviculture et pêche				
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : B- Industries extractives				
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : C- Industrie manufacturière				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : D- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné				
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : E- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution				
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : F- Construction				
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : G- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles				
Emissions de gaz à effet de serre	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : H- Transports et entreposage				
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, pour le secteur à fort impact climatique : I- Activités immobilières				

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,30%	2,30%	Taux de couverture du portefeuille : 97%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0	0	Taux de couverture du portefeuille : 100%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,1	0,1	Taux de couverture du portefeuille : 100%	
Indicateurs liés aux						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,00%	0,00%	Taux de couverture du portefeuille : 100%	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	59,60%	60,40%	Taux de couverture du portefeuille : 99%	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	17,10%	7,90%	Taux de couverture du portefeuille : 65%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	15,50%	14,10%	Taux de couverture du portefeuille : 99%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0	0	Taux de couverture du portefeuille : 100%	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut				
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)				
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)				
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)				
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)				

- Nous avons comparé les résultats des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de cette année par rapport à l'année n-1, donc 2025 par rapport à 2024. Le taux de couverture du portefeuille est indiqué pour le calcul de chaque PAI.
- Nous travaillerons à affiner ces calculs pour les périodes suivantes. ⁱ

Annexe 1 Tableau 2 du règlement européen 2022-1288 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Nous avons choisi un indicateur environnemental optionnel : le pourcentage (%) d'investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone. L'indicateur a augmenté notamment en raison d'un changement de scope – 38 entreprises interrogées en 2024 contre 48 en 2025.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Incidence négative sur la	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative)	Elément de mesure	Incidence [année n - 1]	Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investis, en moyenne pondérée				
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investis, en moyenne pondérée				
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investis, en moyenne pondérée				
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	74,0%	67,0%	Taux de couverture du portefeuille : 95%	
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)				
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires				
		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)				
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)				
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau (en %)				
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1831/2003 (en %)				
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)				
	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (en %)				
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers				
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée				
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protègent atteinte à des espèces menacées (en %)				
		2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)				
Titres verts	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)				
		Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (en %)				

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supra nationaux						
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émis en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émis en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental				

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Emissions de gaz à effet de serre	18. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2				
		Emissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2				
		Emissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2				
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré				
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri de déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets (exprimée en %)				
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes exprimée en %				
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non-végétale (surface des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs exprimée en %				

Annexe 1 Tableau 3 du règlement européen 2022-1288 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Nous avons choisi un indicateur social optionnel : la part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme (%).

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Incidence négative sur	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative)	Elément de mesure	Incidence [année n-1]	Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)				
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée				
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée				
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %				
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %				
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %				
	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée				
	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %				
Droits de l'Homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	64,0%	60,4%	Taux de couverture : 99%	
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %				
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %				
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %				
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité exprimée en %				
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée				
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %				
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %				
	17 a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements				
	17 b. Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements				
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux						
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)				
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)				
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet				
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet				
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales				
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet				
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet				

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 7 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Nous prenons en compte les principales incidences négatives de nos investissements sur les facteurs de durabilité sur une partie de nos véhicules institutionnels : les fonds Evergreen, Capital Entrepreneur Amundi, Capital Entrepreneur Amundi II, Championnes III, Championnes IV, Capital Entrepreneur II, Capital Entrepreneur III, Pépites & Territoires et Croissance.

Sur les véhicules concernés, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en compte par les équipes de gestion du Fonds, tout au long du cycle d'investissement, de la phase d'acquisition au désinvestissement, en passant par la gestion du portefeuille, incluant notamment :

- **La réalisation d'une analyse préliminaire ESG/impact**, qui intègre les incidences négatives sur les facteurs de durabilité, réalisée dans le cadre de la présentation de l'opportunité d'investissement à l'ensemble de l'équipe (appelée « analyse 2pager ») ;
- **une « Note de comité 1 / note d'investissement » comprenant notamment une analyse renforcée des risques en matière de durabilité** liés à la société et son activité ainsi que la manière dont ils sont appréhendés par la société, avec l'assistance de la Chief Impact Officer qui exprimera un avis sur la cohérence de la proposition d'investissement avec les engagements E et S promus par le Fonds ;
- **Une due diligence ESG** peut être effectuée par un prestataire de conseil externe, soit avant, soit après la transaction, dans un délai raisonnable afin de renforcer l'analyse de l'impact de l'investissement sur les principaux **facteurs de durabilité** ;
- **une collecte annuelle des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année dans le cadre de notre campagne de reporting ESG.** Ces indicateurs couvrent l'essentiel des enjeux ESG applicables à tous les secteurs et activités. La sélection de ces indicateurs provient de recommandations et d'études réalisées par des experts du secteur et du modèle proposé par la Commission Sustainability de France Invest.
- **un rapport annuel ESG** intégrant les principales incidences de nos investissements sur les facteurs de durabilité est élaboré chaque année à destination des investisseurs

M. Politique d'engagement

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 8 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

NextStage AM mène une politique de suivi actif de ses participations en prenant systématiquement des postes dans les organes de surveillance des sociétés (conseils d'administration ou de surveillance) et joue un rôle d'actionnaire actif et vigilant aux côtés des

entrepreneurs, dans la gestion des entreprises et la définition et la mise en œuvre de la stratégie y compris sur le volet ESG.

Conformément à notre politique d'engagement actionnarial, nous avons des échanges réguliers avec nos participations (en priorité sur les investissements non cotés notamment), impliquant les équipes de gestion ainsi que notre responsable ESG afin de couvrir l'ensemble des sujets ESG, notamment la question des principales incidences négatives des sociétés sur les facteurs de durabilité.

Nous identifions, mesurons et suivons les indicateurs d'incidences sur les facteurs de durabilité dans notre questionnaire ESG annuel et nous organisons une revue de la performance de ces indicateurs avec les sociétés du portefeuille non coté qui a pour objectif de bâtir un plan d'actions visant à réduire les principales incidences négatives chaque année.

Lorsque cela est nécessaire, nous sélectionnons des prestataires de conseil externe pour accompagner nos participations dans leur trajectoire de réduction des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Nous évoquons les sujets ESG, dont les principales incidences négatives des sociétés sur les facteurs de durabilité, au moins une fois par an en board.

Nous disposons d'un comité ESG dédié et d'une procédure de gestion des controverses afin notamment d'essayer d'anticiper les évolutions réglementaires ainsi que les problématiques éventuelles sur certaines participations qui pourraient être en lien avec les facteurs de durabilité.

Nous organisons plusieurs fois par an des événements Club Entrepreneurs avec nos participations dont certains incluent les thématiques de l'ESG et des principales incidences négatives des sociétés sur les facteurs de durabilité.

N. Références aux normes internationales

Cette section a vocation à répondre aux dispositions prévues à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2022/1288.

NextStage AM observe généralement les principes du pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises.

NextStage AM

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP02012. AMF - 17 place de la Bourse, 75002 Paris - <https://www.amf-france.org/>

SAS au capital de 253 010 euros enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 666 830. TVA intracommunautaire : FR80442666830

19 avenue George V, 75008 Paris
